

Conseil Municipal
Séance publique 03/02/25

/ Délibération DEL25_02_03_3

FINANCES LOCALES. Création et suppression de tarifs dans divers équipements communaux

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 37

Date de la convocation 28/01/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djiilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIA TOU, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Dépôt de pouvoir Monsieur Lanouar SGHAÏER **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir** à Madame Monia BENAÏSSA, Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir** à Madame Michèle PICARD, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVREARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

La Ville bénéficie de l'encaissement de recettes fiscales et non fiscales de fonctionnement listées aux articles L2331-1 à L2331-4 du code général des collectivités territoriales nécessitant la définition de tarifications par délibération du Conseil municipal, notamment pour :

- les redevances pour prestations de services,
- les redevances pour utilisation du domaine,
- les impôts et taxes liés aux services publics et au domaine de la collectivité.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les créations de tarifs et sur les augmentations supérieures à 4%. En effet, l'évolution des tarifs déjà existants en deçà de 4% relève des actes de gestion que le Conseil a délégué au Maire par délibération n°40 du 11 juillet 2020.

Un arrêté du Maire a donc acté de l'évolution des tarifs s'appliquant au cours de l'année 2025, dont l'évolution est inférieure à 4%. Il est rappelé que les tarifs municipaux concernant les services de la restauration scolaire et de l'enfance ont été reconduits à l'identique, comme en 2024.

Le Conseil municipal est aujourd'hui appelé à se prononcer sur des créations ou suppression de tarifs concernant les équipements suivants :

- le cinéma municipal (annexe 1) ,
- le centre d'art Madeleine Lambert (annexe 1),
- le réseau de lecture publique (annexe 1),

- l'école de musique Jean Wiener (annexe 1),
- le service location de salles (annexe 2),
- le service enfance.

Les tableaux des tarifs concernés vous sont présentés en annexe. Ils précisent pour chaque prestation les critères de tarification et les dates d'entrée en vigueur. Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 à L2331-4 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°40 du 11 juillet 2020 ;

Vu les orientations budgétaires pour 2025 ;

Considérant les évolutions d'organisation et de gestion dans les différents équipements municipaux engendrant la création ou suppression de tarifs ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame CALLUT, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- approuver les créations de nouveaux tarifs et les suppressions de tarifs pour les équipements culturels municipaux, tels que présentés en annexe 1 ;
- approuver les créations de nouveaux tarifs et les suppressions de tarifs pour le service locations de salles, tels que présentés en annexe 2 ;
- approuver la suppression du tarif « classes de ville » qui concerne le service enfance.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET

ANNEXE 1

CATALOGUE DE TARIFS DES EQUIPEMENTS CULTURELS CREEES OU SUPPRIMES EN 2025

CRÉATION ET SUPPRESSION DE TARIFS AU CM DU 3 FÉVRIER

DESIGNATION	TARIF 2024 €	PROPOSITION 2025 €	ENTREE EN VIGUEUR	COMMENTAIRES
Prestation sécurité		250	1 ^{er} mars 2025	Nouveau tarif
Prestation technique		150	1 ^{er} mars 2025	Nouveau tarif
Location de salle sans billetterie / Associations vénissianes		80	1 ^{er} mars 2025	Nouveau tarif
Petite confiserie	1,20	suppression	1 ^{er} mars 2025	Prestataire
Moyenne confiserie	1,50	suppression	1 ^{er} mars 2025	Prestataire
Grosse confiserie	2	suppression	1 ^{er} mars 2025	Prestataire
Café	0.60	suppression	1 ^{er} mars 2025	Prestataire
Snack 1 Évènement		1	1 ^{er} mars 2025	Nouveau tarif
Snack 2 Évènement		2	1 ^{er} mars 2025	Nouveau tarif
Snack 5 Évènement		5	1 ^{er} mars 2025	Nouveau tarif

CENTRE D'ART MADELEINE-LAMBERT

CRÉATION ET SUPPRESSION DE TARIFS AU CM DU 3 FÉVRIER

Désignation	Tarif 2024	Proposition 2025	Entrée en vigueur	Commentaire
Stage loisir 5 jours Adulte vénissian		120,00 €	1 ^{er} juin 2025	Nouvelle prestation
Stage loisir 5 jours Adulte non vénissian		200,00 €	1 ^{er} juin 2025	Nouvelle prestation
Stage loisir 5 jours Enfant vénissian		80,00 €	1 ^{er} juin 2025	Nouvelle prestation
Stage loisir 5 jours Enfant non vénissian		120,00 €	1 ^{er} juin 2025	Nouvelle prestation
Atelier médiation Écoliers vénissians		Gratuit	1 ^{er} septembre 2025	Nouvelle prestation
Atelier médiation Écoliers non vénissians		3,00 €	1 ^{er} septembre 2025	Nouvelle prestation
Atelier médiation Collégiens et lycéens		3,00 €	1 ^{er} septembre 2025	Nouvelle prestation prise en charge par le Pass culture / Pass région

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

CRÉATION ET SUPPRESSION DE TARIFS AU CM DU 3 FÉVRIER

Désignation	Tarif 2024	Proposition 2025	Entrée en vigueur	Commentaire
Inscription Elève non vénissian scolarisé à Vénissieux	17,5	Gratuit	1 ^{er} septembre 2025	Nouveau tarif. Proposition d'élargir la gratuité afin de permettre un plus large accès aux ressources de l'équipement pour les élèves du territoire.
Renouvellement de carte perdue	0,80	Gratuité	1 ^{er} mars 2025	Simplification des formalités administratives. Beaucoup de gestion pour peu de recettes

ÉCOLE DE MUSIQUE JEAN-WIENER

Il est proposé une entrée en vigueur de ces tarifs au 1^{er} juin 2025.

CRÉATION ET SUPPRESSION DE TARIFS AU CM DU 3 FÉVRIER

TARIFS VÉNISSIANS ÉLÈVES MINEURS											
2024						Proposition 2025 + 2%					
QF	Cursus Pratique collective + Formation musicale + Cours d'instrument Au trimestre	Collectif Pratique collective seule Au trimestre	Amateur <i>adulte et enfant</i> Pratique collective + soutien ponctuel instrumental À l'année	Loc Instr.	Instr. Suppl.	QF	Cursus Pratique collective + Formation musicale + Cours d'instrument Au trimestre	Collectif Pratique collective seule Au trimestre	Amateur Pratique collective + soutien ponctuel instrumental Au trimestre	Loc Instr. Au trimestre	Instr. Suppl. Au trimestre
≤322	23	8,4	59,30	7,9	11,6	<400	24	9	15	8	12
323-396	31,8	11,9		10,5	15,4	400-674	41	15	26	13	20
397-675	40,5	14,7		12,8	19,2	675-899	51	19	36	16	25
676-864	49,9	18,7		15,8	24,4	900-1029	69	25	46	22	33
865-1029	67,4	24,7		21,9	32,2	1030-1299	92	40	56	29	46
> 1029	90,4	39,2		28,3	45,10	≥1300	102	49	65	31	51
TARIFS VÉNISSIANS ÉLÈVES MAJEURS											
2024						Proposition 2025 + 2%					
QF	Cursus Pratique collective + Formation musicale + Cours d'instrument Au trimestre	Collectif Pratique collective seule Au trimestre	Amateur <i>adulte et enfant</i> Pratique collective + soutien ponctuel instrumental À l'année	Loc Instr. Au trimestre	Instr. Suppl. Au trimestre	QF	Cursus Pratique collective + Formation musicale + Cours d'instrument Au trimestre	Collectif Pratique collective seule Au trimestre	Amateur Pratique collective + soutien ponctuel instrumental Au trimestre	Loc Instr. Au trimestre	Instr. Suppl. Au trimestre
≤322	32,2	15,6	59,30	7,9	11,6	<400	33	16	20	8	12
323-396	39,8	19,2		10,5	15,4	400-674	51	24	32	13	20
397-675	50,2	23,2		12,8	19,2	675-899	62	29	43	16	25
676-864	60,3	28,2		15,8	24,4	900-1029	80	35	56	22	33
865-1029	78,3	34,6		21,9	32,2	1030-1299	102	47	68	29	46
> 1029	100,4	46,3		28,3	45,10	≥1300	113	58	80	31	51

TARIFS NON VENISSIANS ÉLÈVES MINEURS

2024						Proposition 2025 + 2%					
QF	Cursus Pratique collective + Formation musicale + Cours d'instrument Au trimestre	Collectif Pratique collective seule Au trimestre	Amateur <i>adulte et enfant</i> Pratique collective + soutien ponctuel instrumental À l'année	Loc Instr. Au trimestre	Instr. Suppl. Au trimestre	QF	Cursus Pratique collective + Formation musicale + Cours d'instrument Au trimestre	Collectif Pratique collective seule Au trimestre	Amateur Pratique collective + soutien ponctuel instrumental Au trimestre	Loc Instr. Au trimestre	Instr. Suppl. Au trimestre
≤322	45,5	17,10	96,75	15,8	23,2	<400	47	17	26	18	30
323-396	62	23,9		20,8	31	400-674	82	30	43	26	39
397-675	80,1	29,3		25,4	38,7	675-899	104	38	61	33	50
676-864	101,8	36,9		32,1	48,9	900-1029	138	50	81	45	65
865-1029	135,3	49,2		44	64,1	1030-1299	185	80	102	58	92
> 1029	180,90	78,10		56,7	90	≥1300	195	86	120	62	102

TARIFS NON VENISSIANS ÉLÈVES MAJEURS

2024						Proposition 2025 + 2%					
QF	Cursus Pratique collective + Formation musicale + Cours d'instrument Au trimestre	Collectif Pratique collective seule Au trimestre	Amateur <i>adulte et enfant</i> Pratique collective + soutien ponctuel instrumental À l'année	Loc Instr. Au trimestre	Instr. Suppl. Au trimestre	QF	Cursus Pratique collective + Formation musicale + Cours d'instrument Au trimestre	Collectif Pratique collective seule Au trimestre	Amateur Pratique collective + soutien ponctuel instrumental Au trimestre	Loc Instr. Au trimestre	Instr. Suppl. Au trimestre
≤322	64,2	30,9	96,75	15,8	23,2	<400	65	32	41	18	30
323-396	79,7	38,7		20,8	31	400-674	102	47	59	26	39
397-675	100,4	46,2		25,4	38,7	675-899	123	58	79	33	50
676-864	120,8	56,6		32,1	48,9	900-1029	160	71	99	45	65
865-1029	156,7	69,4		44	64,1	1030-1299	205	94	120	58	92
> 1029	200,9	92,5		56,7	90	≥1300	228	110	140	62	102

VÉNISSIANS ET NON VÉNISSIANS

Désignation	2024	Proposition 2025	Commentaire
Tarif stage (hors usager école et élève interco) / jour	//	50	Nouveau tarif

ANNEXE 2

CREATION OU SUPPRESSION DE TARIFS CONCERNANT LES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES POUR 2025

- Afin de privilégier l'accès aux salles municipales aux associations du territoire, mise en place d'un tarif de location pour les associations dont le siège social n'est pas à Vénissieux dans le cadre d'un usage non-festif des salles municipales :

Salles	Modalités	Tarifs Associations 2025			
		Vénissieux		Hors Vénissieux	
		Non festif	Festif	Non festif	Festif
MFF1	Forfait 4h	Gratuit	90 €	90€	Non
	Tarif 1 journée	Gratuit	178 €	178€	757 €
	Réveillon	Non	433 €		Non
	Caution	160 €			
MFF2	Forfait 4h	Gratuit	90 €	90€	Non
	Tarif 1 journée	Gratuit	160 €	160€	575 €
	Réveillon	Non	280 €		Non
	Caution	160 €			
Labourbe / HAG	Forfait 4h	Gratuit	90 €	90€	Non
	Tarif 1 journée	Gratuit	167 €	167€	575 €
	Réveillon	Non	280 €	Non	Non
	Caution	160 €			
Foyers / salles réunion	Forfait 4h	Gratuit	64 €	64€	Non
	Tarif 1 journée	Gratuit	90 €	90€	
	Réveillon	Non	150 €	Non	
	Caution	Non			

- Pour tenir compte de l'élargissement de l'amplitude horaire ou de la mise à disposition un jour férié, mise en place d'un tarif différencié pour les familles de Vénissieux entre une journée de location classique et une location pour les 24, 25 et 31 décembre :

Salles	Modalités	Tarifs Familles 2025	
		Vénissieux	Hors Vénissieux
		Festif	
MFF1	Forfait 4h	Non	
	Tarif 1 journée	440 €	770 €
	24, 25 et 31 décembre	490 €	Non
	Caution	330 €	
MFF2	Forfait 4h	Non	
	Tarif 1 journée	285 €	575 €
	24, 25 et 31 décembre	335 €	Non
	Caution	330 €	
Labourbe / HAG	Forfait 4h	Non	Non
	Tarif 1 journée	285 €	
	24, 25 et 31 décembre	335 €	
	Caution	330 €	
Foyers / salles réunion	Forfait 4h	64 €	Non
	Tarif 1 journée	90 €	
	24, 25 et 31 décembre	150 €	
	Caution	330 €	

- **Évolution de la grille des pénalités avec la création d'une pénalité de rang 4 visant à sanctionner plus efficacement les sous-locations ou locations « prête-noms » au bénéfice d'un tiers non déclaré :**

Motif	Pénalité pour toutes les salles
Pénalité de rang 1	100 €
Pénalité de rang 2	200 €
Pénalité de rang 3	300 €
Pénalité de rang 4	500 €
Pénalité de rang 5	2000 €

- **Pénalité de rang 1** : non respect des consignes de mise en sécurité de la salle (alarme non mise), nettoyage non fait (salle et/ou mobilier), non rangement du mobilier)
- **Pénalité de rang 2** : non respect des consignes sécurité incendie (dont le sureffectif, le déclenchement intempestif d'alarmes, l'interdiction d'accès à la salle de l'agent de sécurité incendie), dépassement de l'horaire autorisé, non respect du règlement général des salles municipales), occupation ou installation la veille ou le lendemain de la date de l'autorisation
- **Pénalité de rang 3** : départ sans état des lieux
- **Pénalité de rang 4** : usage des salles non conforme à l'objet de la location (locataire prête-nom au bénéfice d'un tiers non déclaré, sous-location)
- **Pénalité de rang 5** : usage des salles non conforme à l'objet de la location avec entrée de recettes non déclarées lors de la demande de location.